



Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes pour l'année 2025, 1^{ère} année sous MCH2.

Résumé des comptes 2025

Après amortissements légaux selon les principes régissant l'établissement des comptes annuels MCH2 qui ont été validés en séance de Municipalisé le 08.09.2025, le résultat de l'exercice 2025 affiche un **excédent de produits de CHF 257'470.97** tandis que le budget 2025 prévoyait un déficit de CHF 177'501.-.

L'écart entre le budget et les comptes 2025 est donc de CHF 434'971.-. Cette importante différence s'explique par les facteurs principaux suivants :

- L'obligation légale d'intégrer l'équilibre des comptes autofinancés : CHF 172'649.- pris en compte partiellement dans le budget. Ce chiffre devra être intégré dans le calcul du prix de l'eau potable dans le règlement en révision (compte 71000).
- La nouvelle péréquation nous est favorable à hauteur de CHF 120'214.-, dont un complément de CHF 27'429.- pour l'année 2024.
- Au niveau des impôts, nous avons un écart favorable de CHF 97'068.03.
- Le système rigoureux de MCH2 nous permet d'activer les investissements avec des règles précises pour l'amortissement. C'est un montant de CHF 24'125.10 qui a été porté au bilan. A noter qu'un total de CHF 18'833.15 se trouve dans les actifs de régularisation des investissements dans l'attente des préavis qui devront être présentés en 2026.
- Certains travaux prévus n'ont pas été réalisés, afin de ne pas préteriter nos liquidités qui se sont affaiblies de CHF 82'748.-.

La Municipalité est donc très prudente sur la situation financière de la commune malgré le résultat annuel « extraordinaire » pour l'année 2025.

Les amortissements comptables se sont élevés à **CHF 122'998.-** dont CHF 69'002.- au patrimoine administratif, CHF 53'996.- au patrimoine financier.

Les amortissements financiers (remboursement des dettes bancaires) se sont élevés à **CHF 133'840.-**. Quant aux intérêts, ils se sont élevés à CHF 39'316.-.

L'intérêt moyen sur emprunt se monte à 1.31%.

Résultat échelonné

Le résultat comptable de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Comptes	Libellé	Comptes 2025 (MCH2)	Budget 2025 (MCH2)
30	Charges de personnel	-533'576.57	-431'280.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-677'004.45	-708'658.35
33	Amortissements du patrimoine administratif	-69'002.00	-112'766.00
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-
36	Charges de transfert	-1'311'417.53	-1'711'411.00
37	Subventions redistribuées	-	-
	Total des charges d'exploitation (-)	-2'591'000.55	-2'964'115.35
40	Revenus fiscaux	1'244'203.01	1'139'000.00
41	Patentes et concessions	35'555.20	35'800.00
42	Taxes et redevances	414'472.04	318'070.00
43	Revenus divers	-	-
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	172'649.31	109'515.00
46	Revenus et transferts	837'211.10	1'053'273.00
47	Subventions à redistribuer	-	-
	Total des revenus d'exploitation (+)	2'704'090.66	2'656'658.00
	Résultat d'exploitation	113'090.11	-308'457.35
34	Charges financières (-)	-185'191.93	-191'919.65
44	Revenus financiers (+)	329'572.79	322'876.00
	Résultat financier	144'380.86	130'956.35
	Résultat opérationnel	257'470.97	-177'501.00
38	Charges extraordinaires (-)		
48	Revenus extraordinaires (+)		-177'501.00
	Résultat extraordinaire	-	-177'501.00
	Résultat total du compte de résultats	257'470.97	-

Compte de résultats par fonctions

	Compte de résultats	Charges Comptes 2025	Revenus Comptes 2025	Solde Comptes 2025	Budget 2025	Ecart Comptes/BU
0	Administration générale	510'370.51	48'543.40	461'827.11	441'295.00	20'532.11
1	Ordre et sécurité publics - défense	130'394.25	10'892.50	119'501.75	128'917.00	-9'415.25
2	Formation	340'991.35	40'990.00	300'001.35	241'910.00	58'091.35
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	89'961.79	0.00	89'961.79	84'000.00	5'961.79
4	Santé	768.60	0.00	768.60	0.00	768.60
5	Prévoyance sociale	97'471.74	0.00	97'471.74	161'639.35	-64'167.61
6	Trafic et télécommunications	217'036.35	9'930.75	207'105.60	209'632.00	-2'526.40
7	Protection de l'environnement – aménagement du territoire	461'246.34	423'873.80	37'372.54	141'570.00	-104'197.46
8	Economie publique	151'357.05	119'790.00	31'567.05	71'650.00	-40'082.95
9	Finances et impôts	995'538.36	2'341'115.89	1'345'577.53	1'480'613.35	135'035.82
99	Résultat annuel			257'470.97	-177'501.00	

Charges et revenus de fonctionnement

Les principaux écarts entre les comptes et le budget sont commentés ci-après :

Administration générale (0)

L'augmentation est principalement liée à l'augmentation des postes administratifs, actuellement 1.6 ETP, à la formation du système informatique Urbanus et à la mise en place du module immobilisations liée à MCH2. A noter également que tous les salaires administratifs sont comptabilisés uniquement dans le 02200 contrairement au budget.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire (7)

Pour le domaine autofinancé Approvisionnement en eau (7100), nous avons dû équilibrer par les financements spéciaux un montant de CHF 66'132.30.

Au niveau du domaine autofinancé Traitement des eaux usées (720), un équilibre a dû être effectué par les financements spéciaux de CHF 67'651.36.

Le domaine autofinancé de la gestion des déchets a dû également être équilibré par un montant de CHF 38'865.65. Au niveau du bilan, vous retrouvez le montant total de CHF 172'649.31 pour les domaines autofinancés au niveau des financements spéciaux (290).



Ledit montant devra être amorti, à terme.

Investissements

Nous avons activé sur le compte 10840.02 Bâtiments PF – Pl. d'Envy (Ancien Collège), un montant de CHF 55'806.75 pour la rénovation du studio selon le préavis No. 10/2024. L'amortissement est fixé sur 30 ans.

Des investissements en cours (études pour projets à réaliser) ont été comptabilisés pour un total de CHF 24'125.10. De plus, il est à noter que les investissements sans préavis se trouvent dans les actifs de régularisations Investissements (10460.00) dans l'attente du préavis sur 2026. La totalité de ces investissements se montent à CHF 18'833.15.

Indicateurs financiers pour l'année 2025

Taux d'endettement net (en %) → 16%, bon

La différence entre les engagements bruts et le patrimoine financier représente la dette nette ou, si négative, la fortune nette. Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux annuels nécessaire pour amortir la dette nette de la Commune.

Taux d'autofinancement (en%) → 6.1%, acceptable à bon

La capacité d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont la commune dispose pour financer les investissements nets. Une capacité d'autofinancement négative signifie que la commune ne parvient pas à financer ses dépenses courantes au moyen de ses propres ressources. Une capacité inférieure à 3% est mauvaise. La capacité d'autofinancement devrait atteindre au moins 6% pour être considérée suffisante. En général, plus la capacité d'autofinancement d'une commune est élevée, meilleures sont ses possibilités de financer de nouveaux investissements.

Part du service de la dette (en%) → 2.2%, faible

Cet indicateur révèle la part des revenus courants absorbés par les intérêts nets et par les amortissements obligatoires. Il s'agit d'une mesure de la contrainte exercée par les politiques de financement et d'investissement de la commune sur sa marge de manœuvre financière. La quotité de la charge financière est exprimée en pour cent des revenus courants.

Conclusion

- Sécuriser les liquidités ;
- Des efforts doivent perdurer afin de stabiliser notre situation financière en maîtrisant les coûts et en planifiant les projets sur toute la nouvelle législature ;
- Un travail conséquent doit être fait pour les préavis afin que tous les investissements y compris les études puissent être considérées comme un investissement et être amorties selon les règles MCH2 ;
- Domaine autofinancé 730 : Mise en place d'une nouvelle tarification pour la gestion des déchets dès le 01.07.2025, l'augmentation a été planifiée sur 4 ans ; la prochaine augmentation a été validée au 01.07.2026 ;
- Domaine autofinancé 710 : Un nouveau règlement sur l'eau potable est en cours de préparation pour une remise à niveau dès le 01.01.2027;
- Amélioration du suivi budgétaire afin de maîtriser les coûts ;
- Nouvelle péréquation (NPIV) dès le 01.01.2025, un montant de CHF 59'400.00 nous a été alloué de manière transitoire. Au niveau de ce montant transitoire, il est à noter que dès l'année 2027, le montant sera dégressif, soit :
 - o 2027 : 75%
 - o 2028 : 50%
 - o 2029 : 25%
 - o 2030 : 0%

Demande de la Municipalité

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, et conformément à l'art. 4, chiffre 1 et 2 de la Loi sur les communes, et à l'art. 13 al. 1 et 2 du Règlement pour le Conseil Général, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

D'accepter les comptes et la gestion 2025 tels que présentés.

Article 2 :

D'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Romainmôtier, le 28 mai 2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

 
M. Benoit L. Lavanchy

